



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R28-2025-092

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2025

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2025-06-10-00001 - Délégation de signature donnée par M. GAL  
à Mme Caroline LEFEBVRE-EVENOT dans le cadre de la cession au profit  
de la Ville de LOUVIERS (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2025-06-10-00001

Délégation de signature donnée par M. GAL à  
Mme Caroline LEFEBVRE-EVENOT dans le cadre  
de la cession au profit de la Ville de LOUVIERS

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Louviers, le 19 avril 2019, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 5 avril 2019 et délibération du Conseil municipal de la Commune de Louviers, du 31 mars 2025.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SELAS PRIEUR », titulaire d'un office notarial à PONT-DE-L'ARCHE (27340), 2 Place Aristide Briand, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,**  
Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Commune de Louviers, personne morale dont l'adresse est à LOUVIERS (27400), 19 Rue Pierre Mendès France, identifiée au SIREN sous le numéro 212703755,

-Un ensemble immobilier, comprenant une ancienne pharmacie et une habitation, sis à LOUVIERS (27400), 14 rue du Général de Gaulle, cadastré section XC n°s 219 et 220, d'une contenance de 03a 93ca,

moyennant le prix de **DEUX CENT HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE-QUATRE EUROS ET DEUX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (208.834,02 € T.T.C.), valable jusqu'au 21 juin 2025,** se décomposant en valeur foncière pour 200.000 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition et actualisation d'un montant de 7.361,68 € et la TVA sur marge d'un montant de 1.472,34 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 06-06-2025  
Le Directeur Général

Notifiée le 10-06-2025  
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

*Gilles GAL*

*Caroline LEFEBVRE EVENOT*